

MAIRIE
de
CARTELÈGUE

33390 CARTELÈGUE



Département de la Gironde

2025

*Note de présentation
des budgets primitifs*



LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales en précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune www.cartelegue.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le conseil municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégé, à compter du 01 janvier 2023. Cette instruction est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales depuis le 01 janvier 2024.

Le budget est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre. **C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de mêmes ordres sont** à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (logements communaux, cimetière, location salle des fêtes, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au résultat d'exploitation reporté de 38 574.92 € reportés en 2025 sur un excédent de fonctionnement 2024 de 170 443.98 €.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **1 145 493.92 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **1 145 493.92 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le montant du virement à la section d'investissement, soit 100 000.00 € appelé également autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

1. Les dépenses de fonctionnement :

011 : Les charges à caractère général sont les dépenses qui permettent à la Commune d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, le carburant, l'achat de petits matériels, les prestations de service

012 : Les charges de personnel correspondent aux salaires des agents de la Commune ainsi qu'aux charges salariales et patronales qui doivent être payées à des organismes tels que l'URSSAF

014 : Atténuation de produits correspond à une recette touchée par la Commune qui doit être reversée à un autre organisme, ex : FPIC

65 : Les charges de gestion courante correspondent aux indemnités versées aux Elus, à l'annulation des recettes en cas d'impayé, aux subventions versées

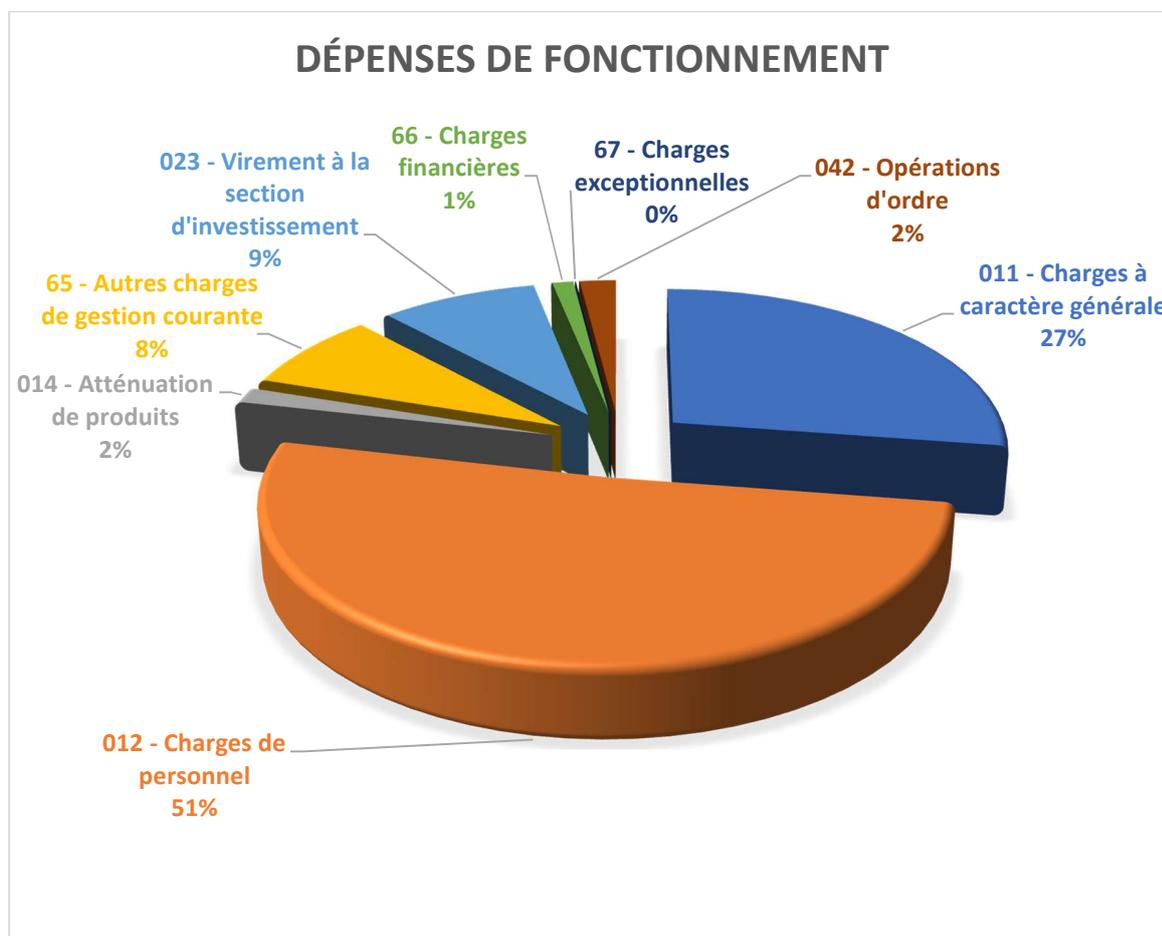
66: Les charges financières sont le remboursement des intérêts de la dette de la Commune

67 : Les charges exceptionnelles correspondent à l'annulation de recettes sur exercice antérieur

042 : Les opérations d'ordre de transfert en section correspondent aux dotations aux amortissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement.

023 : Le virement à la section d'investissement : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : **l'autofinancement**.

BP 2025	DEPENSES FONCTIONNEMENT
011 - Charges à caractère générale	313 852,22
012 - Charges de personnel	586 000,00
014 - Atténuation de produits	18 066,70
65 - Autres charges de gestion courante	91 135,00
023 - Virement à la section d'investissement	100 000,00
66 - Charges financières	13 420,00
67 - Charges exceptionnelles	100,00
042 - Opérations d'ordre	22 920,00
TOTAL	1 145 493,92



2. Les recettes de fonctionnement :

013 : Atténuation de charges correspond aux dépenses réalisées par la Commune qui doivent être réduites, ex : remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale

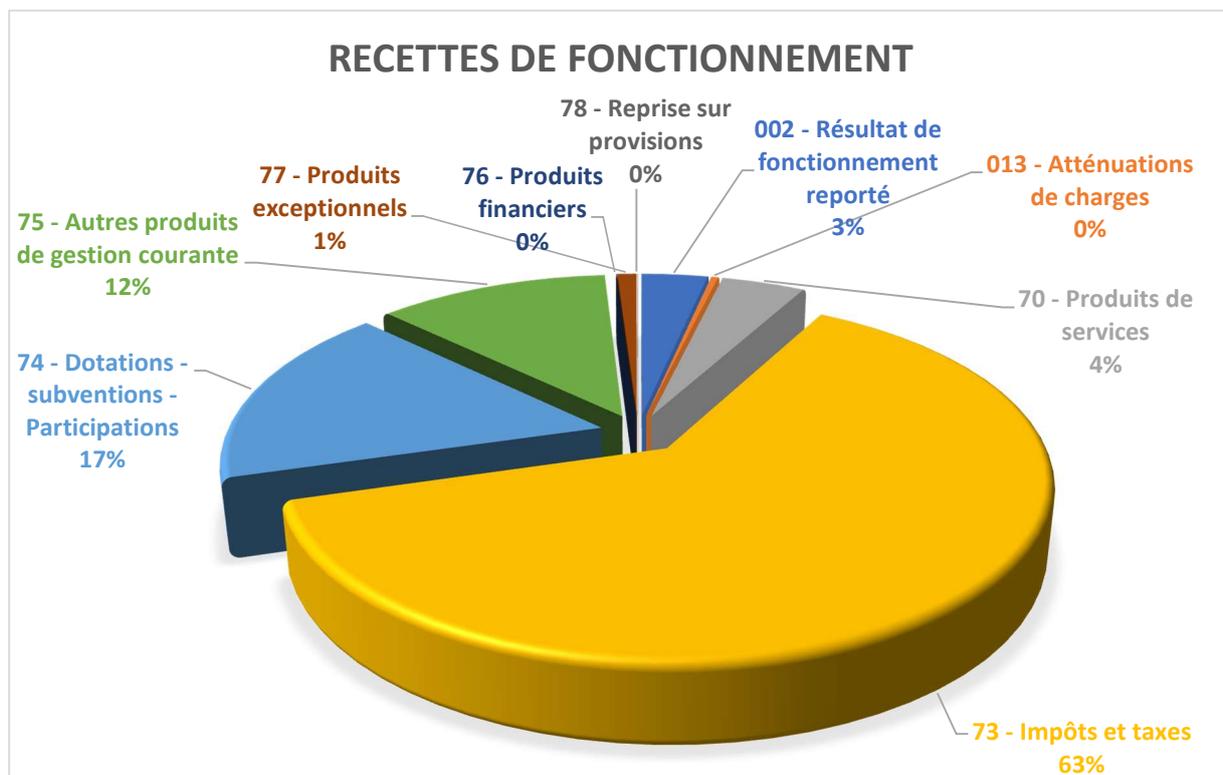
70 : Les produits des services et du patrimoine sont les recettes générées, notamment, par les concessions du cimetière ou encore la redevance d'occupation du domaine public communal.

73 : Les impôts et taxes sont les recettes prélevées comme la taxe foncière, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

74 : Les dotations et participations correspondent principalement aux dotations versées par l'Etat.

75 : Les produits de gestion courante correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (5 logements communaux, la salle des fêtes).

BP 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
002 - Résultat de fonctionnement reporté	38 574,92
013 - Atténuations de charges	4 000,00
70 - Produits de services	48 680,00
73 - Impôts et taxes	715 725,00
74 - Dotations - subventions - Participations	192 030,00
75 - Autres produits de gestion courante	135 000,00
76 - Produits financiers	1,00
77 - Produits exceptionnels	11 235,00
78 - Reprise sur provisions	248,00
TOTAL	1 145 493,92



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

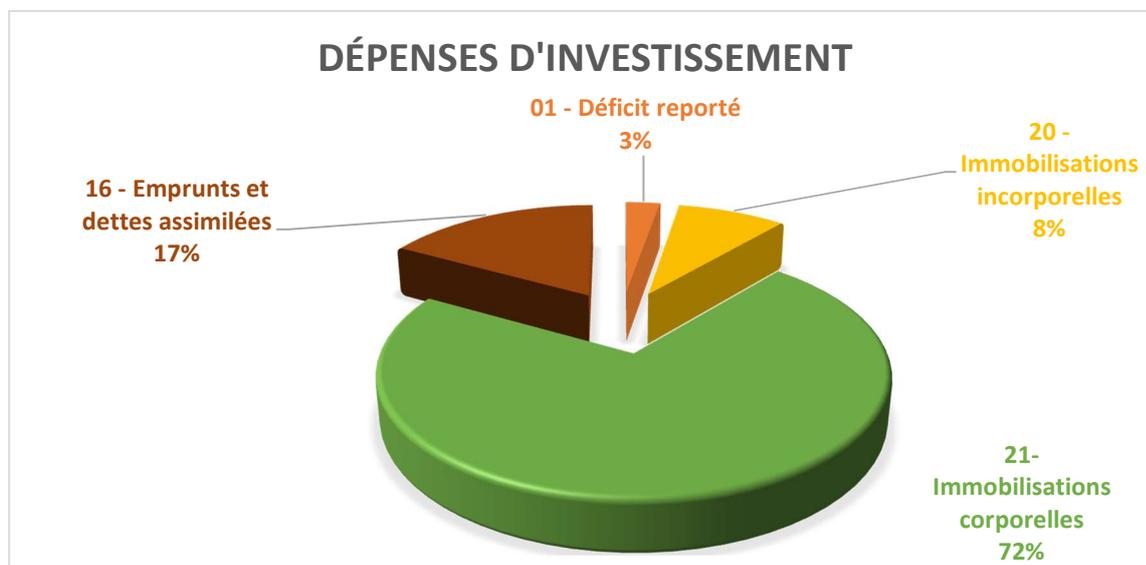
1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...

Les investissements prévus à l'exercice 2025 sont les suivants (liste non exhaustive) :

<i>Pour les opérations d'investissements immobilisations incorporelles (chapitre 20) :</i>	49 000.00
– Extension de réseaux électriques	49 000.00
<i>Pour les opérations d'investissements immobilisations corporelles (chapitre 21) :</i>	414 006.27
– Programme de voirie (réfection d'enrobés)	20 000.00
– Travaux divers (toiture église, rénovation éclairage public, panneaux signalisation, travaux PMR, travaux studios, contrat exploitation chaufferie bois, brise soleil école, ...)	383 506.27
– Matériels (matériel pour les Services Techniques, extincteurs, BAES)	10 500.00

BP 2025	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
01 - Déficit reporté	15 502,06
20 - Immobilisations incorporelles	49 000,00
21- Immobilisations corporelles	414 006.27
16 - Remboursement d'emprunts	97 005,00
TOTAL	575 513.33



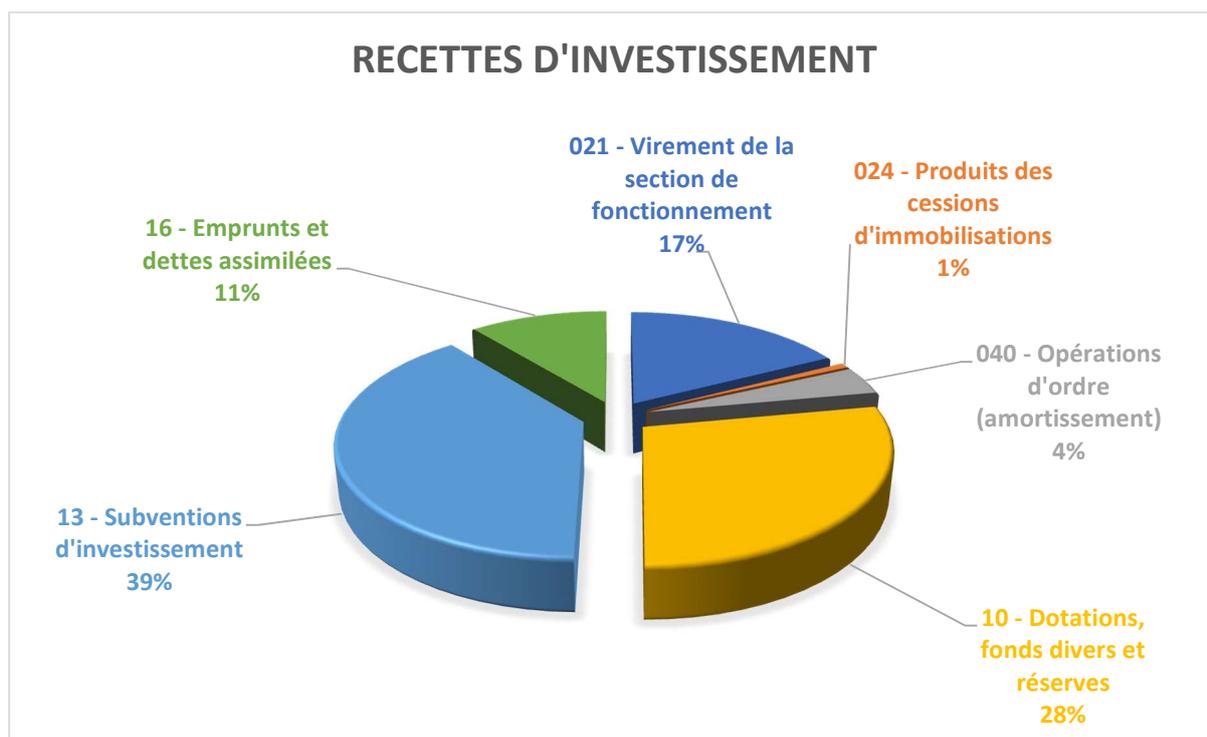
2. Les recettes d'investissement :

Les recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subventions pour travaux de toiture de l'église ou la rénovation de l'éclairage public).

Les recettes d'investissement attendues à l'exercice 2025 sont les suivantes (liste non exhaustive)

- Subvention de l'état : DETR/DSIL/ Fonds vert
- Subvention de la Région : DRAC
- Subvention Groupements collectivités
- Taxe d'aménagement

BP 2025	RECETTES D'INVESTISSEMENT
021 - Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
024 – Produits des cessions d'immobilisations	4 000.00
040 - Opérations d'ordre (amortissement)	22 920,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	161 869.06
13 - Subventions d'investissement	224 324.27
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 400,00
TOTAL	575 513.33



DONNEES COMMUNALES POPULATION

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Nb habitants	1 249	1 254	1 277	1 286	1 320

NIVEAU D'ENDETTLEMENT DE LA COLLECTIVITE

BANQUE	OBJET EMPRUNT	MONTANT RESTANT EN 2025	FIN DE L'EMPRUNT
Caisse d'Epargne	Travaux restructuration école	40 268.88 €	2025
Caisse des dépôts et consignation	Réhabilitation d'un logement communal	15 361.10 €	2028
Caisse Française de Financement Local	Travaux PAVE rue des Quatre Lieues	69 949.89 €	2030
Caisse d'Epargne	Chaufferie bois	254 261.60	2037
Caisse Française de Financement Local	Travaux PAVE rue du Moulin de Chasserat	116 024.25 €	2043
TOTAL		495 865.72 €	

Le remboursement du capital des emprunts prévisionné de la commune représente 76 770.09 € en 2025 contre 74 674.07 en 2024.

Le remboursement des intérêts d'emprunt prévisionné de la commune est de 12 419.90 € en 2025 contre 14 681.13 en 2024.

En-cours de la dette au 1er janvier 2025 est de 495 865.72 €

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne seront pas augmentés en 2025

	Base d'imposition 2024	Taux 2024	Produits 2024	Bases estimées 2025	Taux 2025	Produits estimés 2025
Foncier bâti	851 100	35.39	301 204	897 300	35.39	317 554
Foncier non bâti	38 200	45.04	17 205	38 800	45.04	17 476
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	100 600	14.00	14 084	91 500	14.00	12 810
TOTAL			332 493			347 840

RATIOS REGLEMENTAIRES BUDGET COMMUNAL

Dépenses réelles de fonctionnement / population	774.68
Recettes réelles de fonctionnement / population	838.58
Dépenses d'équipement brut / population	177.20
Encours de dette / population	379.97
DGF / population	125.30
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57.31 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101.1437 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	21.13 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	45.3116 %
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7.62 %

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Les tableaux ci-après reprennent l'état du personnel voté au budget. Ils recensent le personnel permanent et non permanent de la commune.

A) Personnel permanent

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires ETP temps complet	Effectifs budgétaires ETP temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	0
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	0	1
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	2	1
Adjoint technique ppal 1ère cl		1	2
FILIERE SOCIALE			
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	1	0
TOTAL			
		7	4

B) Personnel non permanent

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires ETP temps complet	Effectifs budgétaires ETP temps non complet
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	1	2
TOTAL			
		1	2

LES BUDGETS ANNEXES

1. Le budget annexe du Multiservice Rural

Le Multiservice Rural est un local commercial réalisé par la Commune d'une superficie de 180 m².

Ce commerce exerce une activité principale (supérette, dépôt de pain, bureau de tabac) et propose également différents services annexes.

Un bail commercial a été conclu entre la commune et un exploitant en décembre 2011.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
023 - Virement à la section d'investissement	9 754,63		
002 - Déficit de fonctionnement reporté	0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 991,63
011 - Charges à caractère général	3 950,00	75 - Autres produits de gestion courante	6 835,00
65 - Autres charges de gestion courante	60,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
66 - Charges financières	1 100,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 168,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 206,00
TOTAL	25 032,63	TOTAL	25 032,63

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
001 - Solde d'exécution N-1	0,00	001 - Solde d'exécution N-1	2 428,33
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 420,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	9 754,63
21 - Immobilisations corporelles	11 724,96	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 206,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 168,00
TOTAL	22 350,96	TOTAL	22 350,96

2. Le budget annexe du service de l'Assainissement

Ce service de l'assainissement collectif a été confié par contrat d'affermage à la SAUR, pour une durée de 10 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033.

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2025	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2025
022 - Dépenses imprévues	3 603,12	002 - Résultat de fonctionnement reporté	91 395,12
023 - Virement à la section d'investissement	48 000,00	70 - Ventes produits fabr., prestations services	85 000,00
011 - Charges à caractère général	13 100,00	74 - Subventions d'exploitation	1 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	500,00		
66 - Charges financières	12 582,00		
67 - Charges exceptionnelles	86 500,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 012,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 902,00
TOTAL	208 297,12	TOTAL	208 297,12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
001 - Solde d'exécution N-1	33 616,43	001 - Solde d'exécution N-1	
020 - Dépenses imprévues	2 546,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	48 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	46 564,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	33 616,43
21 - Immobilisations corporelles	12 000,00	27 - Autres immobilisations financières	2 400,00
27 - Autres immobilisations financières	2 400,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 902,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 012,00
TOTAL	128 028,43	TOTAL	128 028,43